

Compte Rendu Sommaire du Conseil Municipal  
Séance du 10 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le dix septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame Véronique BERTHO, Maire.

Nombre de conseillers en exercice	: 15	Date de convocation	: 2 septembre 2014
Nombre de conseillers présents	: 12	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants	: 15	publication	: 15 septembre 2014

Etaient présents : Véronique BERTHO, Cécile GUILLOTTE, Bernard GIARD, Bernadette FLAMENT, Camille LE FLOCH, Jean Joseph LE PAN, Dominique ROUSSELOT, Pierrick THOMAS, Corinne TOULME, Hugues BANNET, Thomas PERRARD et Anne-France NAUDIN

Etaient absents excusés ayant remis pouvoir : Hervé MICHET DE LA BAUME a remis pouvoir à Véronique BERTHO, Yann COCHENNEC à Cécile GUILLOTTE, Stéphane CLEMENT à Bernard GIARD

Secrétaire de séance : Thomas PERRARD

- : - : - : -

1. Renouveaulement de la convention du Service d'Elaboration en commun des plans locaux d'urbanisme (SECPLU)

Madame le Maire rappelle les missions confiées au service d'élaboration en commun des plans locaux d'urbanisme (SECPLU) : recrutement mutualisé de prestataires externes et assistance à l'élaboration des quatre plans locaux d'urbanisme. Elle rappelle que le SECPLU a été institué en 2011 par convention pour une durée de trois ans.

La convention arrivant à échéance, il est décidé de la renouveler afin de poursuivre l'élaboration des PLU.

En outre, ce service SECPLU étant mutualisé, il peut être impacté par le schéma de mutualisation en cours ; il est donc proposé de reconduire ladite convention pour une durée d'un an, dans l'attente d'éventuelles préconisations de ce schéma attendues au plus tard en mars 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à renouveler la convention du SECPLU pour une durée d'un an.

2. Création d'un Comité Technique et d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail communs entre la Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer et les communes membres de l'EPCI

La Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer a créé :

- par décision du 22 mai 2014 un Comité Technique commun pour les agents de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer, des communes de Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon et des agents du Centre Communal d'Action Sociale de Bangor.
  
- par décision du 25 juin 2014 un CHSCT unique entre la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer et l'ensemble des communes adhérentes,

Madame le Maire propose au conseil ,qui accepte, que la commune de Locmaria adhère au comité technique ainsi qu'au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail commun proposés par la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer.

### 3. Ecole Primaire Publique : Proposition du Centre Aquatique Neptilude de Quiberon pour séances de natation durant le 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année scolaire 2014-2015

Durant les six dernières années scolaires, les enfants de l'école primaire, ainsi que les enfants de Grande Section Maternelle depuis 2012, ont bénéficié de cours de natation à la piscine de Quiberon. Ces cours ont eu lieu une fois par semaine durant le dernier trimestre scolaire. Ils ont été pris en charge intégralement par la collectivité ainsi que le transport Locmaria/Le Palais en car. La formule donne entière satisfaction.

En fin d'année scolaire, la commission communale des affaires scolaires a proposé que les séances de natation se déroulent le mercredi matin étant donné la mise en place des temps d'activités périscolaires le jeudi après-midi. Cette proposition a obtenu l'aval du conseil d'école du mois de juillet. Un devis a été sollicité après de la piscine de Quiberon et il en ressort une proposition financière de 2.72 euros par enfant présent à la séance et 30.00 euros TTC pour la mise à disposition d'un maître-nageur en enseignement. Il ne reste, à la charge des parents, que le prix du billet de bateau aller/retour de l'enfant.

Madame le Maire précise que l'AMISEP a bien établi une proposition de tarifs, mais celle-ci s'élève à 40 380 euros pour les quatre communes, alors que la commune de Locmaria a investi la somme de 5 422.48 euros pour les six dernières années. Madame BERTHO précise que des échanges ont eu lieu avec les responsables de l'AMISEP, qui ne peuvent revenir sur leurs prix.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer l'offre de prix établie par le Centre Aquatique Neptilude et l'inscrire au budget 2015.

### 4. Demande de subvention émanant de l'association « Les Gueurveurs »

Le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 200 euros à la Fanfare des Gueurveurs et tient à la féliciter pour ses prestations, notamment pour leur implication le jour de la kermesse paroissiale.

### 5. Information de madame le Maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics : Information n° 3

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

#### 14. Décision du 08.07.2014

Bannières et cartes commune – Affichage extérieur

RPS REPRO

Montant : 2458.80 euros TTC

#### 15. Décision du 16.07.2014

Maintenance annuelle 2014 des systèmes d'alarme incendie type IV

La Protection Armoricaïne

Montant : 292.98 euros TTC

#### 16. Décision du 22.07.2014

Consolidation des accès à la plage des Grands-Sables côté Amaud

Aboud Amor & Fils

Montant : 1026.00 euros TTC

#### 17. Décision du 22.07.2014

Visseuse BOSCH - Service Technique -

Comptoir Métallurgique de Bretagne

Montant : 455.00 euros HT

18. Décision du 23.07.2014  
Mise à jour des données cadastrales 2014  
JVS Mairistem  
Montant : 648.00 euros TTC

19. Décision du 29.07.2014  
Effacement réseau électrique à Bordehouat  
Morbihan Energies  
Montant : 6125.00 euros TTC

20. Décision du 29.07.2014  
Etetage arbres Kerdavid – Rue sans Soleil  
SARL ETA Amouroux Environnement  
Montant : 1050.00 euros TTC

#### 6. Information de Madame le Maire dans le cadre de sa délégation pour ester en justice : Information n° 2

Madame le Maire informe ses collègues que toutes les démarches visant à réclamer un seul canton pour Belle – Ile ont été accomplies en bonne et due forme et dans les délais impartis. Malheureusement, suite à la dernière réplique adressée au Conseil d'Etat, ce dernier a bien confirmé que l'île serait rattachée au canton de Quiberon qui comprend 16 communes.

#### 7. Divers

- \* Inauguration de «L'îlot carton », chambre d'hôtes réalisée entièrement en carton par Monsieur et Madame LENOBLE à Borvran le vendredi 12 septembre 2014 à 11 h 30
- \* Le Foyer Socio Culturel propose une nouvelle activité : marche aquatique aux Grands-Sables
- \* Trail de Belle-Ile-en-mer : il se déroule le 20 septembre 2014. Quatre courses sont proposées et environ 1 600 coureurs sont inscrits. L'impact économique de cet évènement à l'échelle de l'île n'échappe pas aux élus
- \* Jumelage : Dans le cadre du renouvellement des membres du Comité de Jumelage Locmaria/Méaudre et lors du prochain conseil municipal, cinq élus seront désignés.
- \* Lotissement de Lannivrec : il reste encore quatre terrains destinés à la vente - Contact en mairie-
- \* Recensement de la population : il se déroulera du 15.01 au 14.02.2015
- \* La commission communale en charge des travaux se réunit le 22.09.2014 à 18 heures 30, celle en charge des affaires scolaires le 15.09.2014 à 19 heures 00 et celle en charge du Plan Local d'Urbanisme le 16.09.2014 à 18 heures 30.
- \* Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 26 septembre 2014 à 18 heures 30.

La séance est levée à 21 heures 00.